

Lettre d'information patient SAMU

Évaluation de la prise en charge des patients suivis ou ayant été suivis pour un cancer en médecine d'urgence

Madame, Monsieur

Les 6, 7 et 8 février 2018, vous avez contacté par téléphone le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU). Le médecin que vous avez contacté participe à une enquête épidémiologique intitulée « évaluation de la prise en charge des patients suivis, ou ayant été suivis pour un cancer, en médecine d'urgence », coordonnée par la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU).

La Société Française de Médecine d'Urgence est un organisme scientifique au service des acteurs de l'urgence et des patients qui ont recours à eux. Son objectif est de promouvoir la médecine d'Urgence et la santé publique au niveau scientifique avec l'élaboration de recommandations professionnelles, d'action d'évaluation et de formation.

Cette enquête nationale a pour objectif est de décrire la prise en charge des patients suivis ou ayant été suivis pour un cancer qui ont recours aux différentes structures d'urgence afin d'évaluer leurs pratiques dans le but d'améliorer la qualité des soins qui sont dispensés aux patients. Elle ne modifie en aucun cas votre prise en charge et n'entraîne aucune intervention ou traitement supplémentaire. Les informations recueillies sont exclusivement de nature médicale. Elles concernent votre prise en charge initiale ainsi que votre devenir durant votre éventuelle hospitalisation. Les données recueillies sont celles figurant habituellement dans votre dossier médical.

Afin d'assurer la confidentialité des données de santé, celles-ci seront codées (rendues anonymes) et les informations recueillies seront insuffisantes pour retrouver votre identité. Seuls les professionnels vous prenant en charge disposeront des informations nominatives qui seront consignées uniquement dans votre dossier médical.

Vous avez aussi le droit, sans avoir à donner de motif, de refuser de participer. Pour cela il suffit de le signaler au médecin vous ayant pris en charge. Dans ce cas, soyez assuré(e) que cette décision n'aura aucune conséquence pénalisante, notamment sur la qualité de votre prise en charge (loi n°78-17 dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, article 32 modifié par la loi n°2004-801 du 6 août 2004).

Nous restons à votre disposition,

Dr. Olivier Peyrony

Investigateur principal,

Service des Urgences, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris

epi.cancer@sfmur.org

01 42 49 48 04

Lettre d'information aux proches SAMU

Évaluation de la prise en charge des patients suivis ou ayant été suivis pour un cancer en médecine d'urgence

Madame, Monsieur

Les 6, 7 et 8 février 2018, votre proche a été contacté par téléphone le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU). Le médecin que vous avez contacté participe à une enquête épidémiologique intitulée « évaluation de la prise en charge des patients suivis, ou ayant été suivis pour un cancer, en médecine d'urgence », coordonnée par la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU).

La Société Française de Médecine d'Urgence est un organisme scientifique au service des acteurs de l'urgence et des patients qui ont recours à eux. Son objectif est de promouvoir la médecine d'Urgence et la santé publique au niveau scientifique avec l'élaboration de recommandations professionnelles, d'action d'évaluation et de formation.

Cette enquête nationale a pour objectif est de décrire la prise en charge des patients suivis ou ayant été suivis pour un cancer qui ont recours aux différentes structures d'urgence afin d'évaluer leurs pratiques dans le but d'améliorer la qualité des soins qui sont dispensés aux patients. Elle ne modifie en aucun cas la prise en charge de votre proche et n'entraîne aucune intervention ou traitement supplémentaire. Les informations recueillies sont exclusivement de nature médicale. Elles concernent sa prise en charge initiale ainsi que son devenir durant une éventuelle hospitalisation. Les données recueillies sont celles figurant habituellement dans votre dossier médical.

Afin d'assurer la confidentialité des données de santé, celles-ci seront codées (rendues anonymes) et les informations recueillies seront insuffisantes pour retrouver l'identité de votre proche. Seuls les professionnels le prenant en charge disposeront des informations nominatives qui seront consignées uniquement dans son dossier médical.

Vous avez aussi le droit, sans avoir à donner de motif, de refuser qu'il participe. Pour cela il suffit de le signaler au médecin ayant pris en charge votre proche. Dans ce cas, soyez assuré(e) que cette décision n'aura aucune conséquence pénalisante, notamment sur la qualité de sa prise en charge (loi n°78-17 dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, article 32 modifié par la loi n°2004-801 du 6 août 2004).

Nous restons à votre disposition,

Dr. Olivier Peyrony

Investigateur principal,

Service des Urgences, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris

epi.cancer@sfmua.org

01 42 49 48 04